

SOMMET ALTERNATIF DE LA SOCIETE CIVILE SUR L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA REGION DES GRANDS LACS

COMMUNIQUE FINAL

Du 11 au 12 novembre 2010, à l'initiative de Southern Africa Resource Watch, SARW en sigle, il s'est tenu à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, un Sommet Alternatif de la société civile sur l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles dans la région des Grands Lacs.

Près de quatre vingt personnes représentant la société civile de la région des Grands Lacs ont pris part à ce sommet.

Les participants sont venus de l'Angola, du Burundi, de la République du Congo, de la République Centrafricaine, du Kenya, de la Tanzanie, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Zambie, ainsi que des délégués des provinces de la RDC. Ils ont traité des matières importantes, notamment l'état de lieu de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les pays de la CIRGL, l'exploitation illégale des minerais a l'Est de la RDC, le rôle de la société civile dans la région, le rôle des multinationales, l'efficacité de la CIRGL, l'exploitation illégale du bois, la certification, le rôle des églises dans la recherche de solutions et les efforts fournis par le gouvernement de la RDC pour combattre l'exploitation illégale.

Après débat et délibération, le constat suivant a été fait:

1. L'exploitation illégale et commerce illicite des ressources naturelles sont réels et se consolide du jour au jour dans la région.
2. L'exploitation illégale contribue à l'instabilité, aux conflits, à la fraude minière, à la corruption et à la pauvreté, etc.
3. Elle est accompagnée d'abus de droits humains, notamment les atrocités, les violences sexuelles, etc.
4. Elle prive les Etats de revenus importants. Elle est à la base de la destruction massive de l'environnement, elle favorise le trafic d'armes et soutient les groupes armés.

5. Le protocole sur l'exploitation illégale des ressources naturelles n'est pas encore totalement appliqué.

De nombreuses causes ont été identifiées comme étant à la base de cette exploitation illégale:

1. Irresponsabilité des Etats de la région qui négligent la bonne gouvernance;
2. Non respect des normes légales et de transparence par les compagnies multinationales;
3. Persistance des groupes armés non contrôlés dans la région;
4. Faiblesse des administrations de la région;
5. Corruption systématique des agents de l'Etat;
6. Pauvreté dans la région;
7. Manque de valeur morale des multinationales;
8. Implication des militaires et des agents de l'Etat dans l'exploitation des ressources naturelles.

Pour résoudre le problème de l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, les organisations de la société civile font les recommandations suivantes:

A. Aux Chefs d'Etat de la Région des Grands Lacs

1. Tenir effectivement le Sommet spécial des Chefs d'Etat sur l'exploitation illégale des ressources naturelles, en décembre 2010 en Zambie;
2. Revisiter et harmoniser les politiques institutionnelles et législatives de gestion des ressources naturelles;
3. Harmoniser les législations commerciales (fiscales, douanières et statistiques);
4. Mutualiser des politiques commerciales par la définition de stratégies communes et le partage de bonnes pratiques;
5. Renforcer la gouvernance dans le secteur par le contrôle des prix, la traçabilité, les règles d'origine et la certification;

6. Adhérer et appliquer les mécanismes existant (KPCS, ITIE, DDI, Diligence raisonnable) et les principes de l'OCDE pour renforcer l'application du Protocole d'Accord.
7. S'investir dans les efforts de répression des violences faites à la femme.

B. Aux Multinationales

8. Arrêter le commerce illicite des minerais et des autres ressources naturelles des pays de la région des Grands Lacs;
9. Se conformer aux lois nationales de la région et aux mécanismes mis en place par la Conférence Internationale des Grands Lacs;
10. Arrêter de soutenir les groupes armés qui causent des atrocités dans la région;
11. Se conformer aux normes volontaires d'OCDE;
12. Faire preuve de la diligence raisonnable;
13. Créer dans les pays d'extraction des usines de transformation des minerais et des autres ressources naturelles.

C. A la Communauté Internationale

14. Mettre en place des mécanismes contraignant les entreprises nationales et multinationales à se conformer aux principes de la transparence des Industries extractives et aux respects des normes nationales de la région des Grands Lacs;
15. Obliger les entreprises qui travaillent dans la région des grands lacs à déclarer les investissements, les lieux d'exploitation, les taxes payées, les revenus issus de l'exploitation industrielle dans la région des Grands Lacs et organiser un système de recensement annuel;
16. Soutenir les mécanismes de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les Grands Lacs;
17. Mettre en place un mécanisme de transparence dans le système bancaire occidental et des pays émergents. La communauté internationale devra

promouvoir une politique d'éradication des paradis fiscaux dans la région. Elle doit encourager la transparence des flux financiers;

18. Prendre des mesures claires contre les multinationales qui ne se conforment pas à toutes les initiatives de la transparence prises.

La société civile de la région s'engage à:

19. Faire à fonctionner le Forum régional de la société civile au sein de la CIRGL;
20. Mettre en place un Comité restreint de suivi des résolutions du présent Sommet de la société civile. Dans le même cadre, elles ont décidé de mettre en place des actions concertées dans le cadre d'un réseau régional des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles;
21. Mettre en place des mécanismes d'alerte et d'échange d'information entre organisations de la société civile pour lutter contre le commerce illicite des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. Le Comité de suivi fera des propositions concrètes à ce sujet;
22. Mettre en place un réseau des organisations de la société civile de la région qui travaillent dans le secteur.

CONCLUSION

Les organisations de la société civile manifestent leur soutien à la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et à son initiative de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région. Elles demandent aux Chefs d'Etat de tenir effectivement le sommet spécial au mois de Décembre à Lusaka, Zambie et ne souhaiterait pas un nouveau report.

La société civile attire l'attention des Chefs d'Etat sur la problématique du commerce illégal du bois dans la région. Elle constate que ce commerce ne profite pas aux Etats ni aux communautés locales. De même, elle attire l'attention des Chefs d'Etat sur le risque des conflits sur la question d'exploitation du pétrole dans la région.

Les participants saluent l'initiative de l'Observatoire des Ressources Naturelles de l'Afrique Australe, SARW en sigle, pour la tenue de cette première rencontre de la

société civile sur la problématique de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

Les organisations de la société civile ont pris l'engagement d'échanger régulièrement sur la question du commerce des ressources naturelles. Elles ont ainsi décidé d'activer le forum de la société civile. Elles se sont ainsi engagées de se réunir une fois par an afin de débattre régulièrement sur la question de l'exploitation des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

Kinshasa, Hotel Memling, 12 novembre 2010